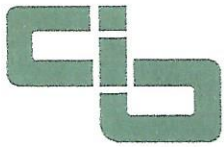


0477135825



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Vlaanderen : 80, Legendaledreef - 8020 Oostkamp Tel.: 050/ 84.17.85 Fax.: 050/82.38.00  
 Brussels : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Brussels Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Hainaut : 1E bte 115, Av. Général Michel - 6000 Charleroi Tel.: 071/ 30.50.32 Fax.: 071/ 31.67.35  
 A'pen-Limburg : 76 bte 1, Grote Baan - 3530 Houthalen Tel.: 011/ 60.44.20 Fax.: 011/ 60.44.19  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinàve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banques : 000-1395124-70 001-2821693-45 196-4170042-67 T.V.A. BE 406.671.312  
 240-0325513-82 340-0295168-28

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : 4199 11 11 101 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle : 11/11/1999 Nom-Prénom : M. DONJIN  
 Propriétaire nom-Prénom : M. DONJIN B. N° T.V.A / N° C. Ident. : —  
 Adresse : 30 route de Adresse de l'installation : 30 route de  
Parfondvoux SAIVE Parfondvoux.

### Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

### Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres : .....) Art. 86 ou 87.  
 Distributeur : A.L.E. Raccordement suivant cablage tableau : Tension : 3 N 3 0 1 V  
 Alimentation tableau princ. : 4 X 16 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 2.5 A.  
 Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général : Dit 40 A.  
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 25 R<sub>t</sub> = 3 Ohm(s) R<sub>TOT</sub> = 20 Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	40	3	0,3	EEV	40	3	900	De TG 5	—	—	—	—
B	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

### Type de contrôle : A

### Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
			Nombre PC : II + T III + T				Nombre PC : II + T III + T
			Nombre PL :				Nombre PL :
			Arrivées :				Arrivées :
			Type Chauffage :				Type Chauffage :
			Divers :				Divers :

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) Neut

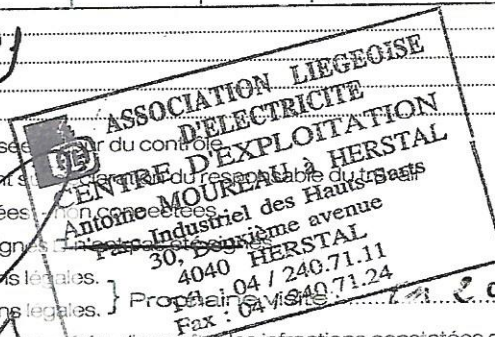
Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée  
 Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  
 Conclusion a) : l'installation est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.  
 Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'un cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : .....

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient conformément à l'Art.276/2, une copie du Procès Verbal sera envoyée à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature ) Le client Le directeur de l'Organisme Agréé  
 Pr. C.I.B. G. DONJIN Ir. V. SIRAUT



A. TEBAL

G. DONJIN

Ir. V. SIRAUT